**PPROJET DE PROGRAMMATION ANNUEL**

**soutien aux structures et à l’organisation de la filière en arts visuels :**

Le règlement d’intervention pour le « soutien aux structures et à l’organisation de la filière en arts visuels » demande plusieurs informations et documents sur les structures qui déposent une demande de soutien (« présentation de la structure et de son activité », « projet de programmation », « budget prévisionnel »). Ce document propose un modèle de plan pour hiérarchiser de manière cohérente l’écriture de la demande. Le règlement d’intervention indique qu’elle est appréciée au regard :

* Du projet et de la programmation : qualité et originalité du projet artistique et culturel ; reconnaissance professionnelle des artistes invités et de leur insertion dans les réseaux professionnels ; attention accordée aux jeunes artistes issus des écoles supérieures des Beaux-arts de la Région des Pays de la Loire, à l’émergence et aux artistes installés en région ;
* De la structuration, des éléments budgétaires et financiers : présence de compétences professionnelles reconnues au sein de la structure (programmateur, médiateur, chargé de l’accueil du public, administrateur…), de pratiques professionnelles ; bonne tenue des comptes ; diversité des ressources ; faisabilité économique du projet ; prise en compte et mise en valeur des bonnes pratiques et des chartes de références du secteur (rémunérations des auteurs et prestataires culturels, développement durable, enjeux métiers et sociétaux, parité, cadre d’accueil en résidences, etc.) ;
* Des actions réalisées en direction des publics : qualité et originalité des actions prévues en direction de publics variés (actions d’éducation artistiques, vers les publics éloignés et empêchés, etc.), fréquentation ;
* De la dynamique territoriale : capacité à s’inscrire ou inscription dans des réseaux de collaborations territoriales (coopérations, partenariats, parcours, coproductions) ; capacité à s’inscrire des réseaux professionnels et des labels visant à animer le territoire, qualifier la structure et à la faire rayonner.

**Modèle de présentation du document de présentation du projet de programmation annuel :**

**1 – PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE SON ACTIVITE**

La présentation de la structure est une fiche d’identité de la structure et vise à redonner les principaux traits du projet ainsi que les missions poursuivies au moment de la demande. Elle peut ainsi être composée de :

* Un paragraphe sur **l’historique** du lieu ou de la structure (date de création, principales dates clés de son développement), les missions qu’elle poursuit (diffusion, création, médiation, formation, développement culturel du territoire, organisation de la filière, etc..) et les objectifs qu’elle se donne dans son projet.
* Un paragraphe de **présentation de l’équipe** (nom, fonctions, ETP, salariés et/ou bénévoles)
* Un paragraphe de présentation des **moyens** mis en œuvre (locaux, ressources…)
* Un paragraphe sur les **bonnes pratiques professionnelles** mise en œuvre au sein de la structure : rémunérations des auteurs et prestataires culturels, développement durable, enjeux métiers et sociétaux, parité, cadre ou charte d’accueil des publics, des artistes…

**2 – LE PROJET DE PROGRAMMATION ANNUEL**

Le projet de programmation présente les axes et objectifs des programmes et les programmes en eux-mêmes qui permettent d’attendre et d’aller vers ces perspectives de projet ou d’accomplir des objectifs (par exemple : thématiques ou orientations esthétiques de programmes et leur raison d’être, chantiers ou projets structurants de l’année en cours, dans les programmes vers les publics ou l’organisation interne de la structure, …).

Le projet de programmation peut être composé :

1. d’un ou plusieurs paragraphes expliquant le **PROJET** : les **objectifs culturels, les orientations de programmation, la ligne artistique, les engagements de la structure, les chantiers** ou projets de l’année ou des années à venir ;
2. d’une **présentation des** **PROGRAMMES et du calendrier prévisionnel** sur l’année :
   * expositions (nom et parcours des artistes + indication des artistes ligériens programmés s’il y a lieu, dates, lieu, projet de l’exposition)
   * résidences (nom et parcours des artistes + indication des artistes ligériens programmés s’il y a lieu, projet et qualité de la résidence, durée, cadre)
   * programmes d’actions culturelles (dates et qualité des événements, conférences, manifestations)
   * programmes de médiation (typologie d’actions, d’ateliers, d’outils de médiation créés, de rencontres envisagées avec dates et fréquence des actions, publics cibles, dispositifs sollicités ou créés)
3. d’une présentation des **partenariats mobilisés** sur le territoire et du **travail envisagé en matière de développement culturel du territoire** :
   * partenaires institutionnels et financiers
   * partenaires culturels (coproduction, co-programmation, etc. )
   * partenaires éducatifs (lycée, et autres établissements scolaires ciblés, associations ou groupe de publics, structures péri et extrascolaire, champ social, etc.)
   * labels, réseaux formels ou informels dont la structure est membre et ce qu’elle accomplit dans ou avec ces réseaux (appartenance au Pôle arts visuels par exemple).
4. d’une présentation des **moyens et plan de communication**
5. **d’un budget prévisionnel:**

Le budget prévisionnel fait l’objet d’un document à part à déposer sur le portail lors de la demande. Ce budget prévisionnel peut également être ajouté à la fin du projet et programme d’activité dans un format court (1 page) et analytique.